

FORMULE 64B

AVIS AUX TITULAIRES DE SÛRETÉS

(titre - formule 4A ou 4B)

AVIS AUX TITULAIRES DE SÛRETÉS

Destinataire : (les personnes auxquelles la signification doit être effectuée) :

Attendu qu'une action a été introduite par le demandeur susnommé afin d'obtenir la forclusion d'un (ou la vente d'un) (ou l'exécution d'un privilège grevant un) certain bien-fonds (décrire le bien-fonds) et que le jugement dans la présente action m'a ordonné de rechercher si quiconque hormis le demandeur est titulaire d'un privilège, d'une charge ou d'une sûreté grevant le bien-fonds;

Et attendu qu'il a été établi devant moi que chacun de vous seriez titulaire d'un privilège, d'une charge ou d'une sûreté grevant le bien-fonds, je vous ai donc fait constituer partie à l'action et je fixe le \_\_\_\_\_ 19\_\_, à \_\_\_\_\_ heure(s), pour que vous-même ou votre avocat comparassiez devant moi en mon cabinet, au palais de justice, dans la Ville de Winnipeg, afin de prouver le bien-fondé de votre demande;

Sachez donc par les présentes PREMIÈREMENT que si vous désirez demander l'annulation de mon ordonnance qui vous constitue partie, faire modifier ou annuler le jugement ou qu'il y soit fait des ajouts, vous devez le faire dans un délai de 10 jours après la signification des présentes, à défaut de quoi, vous serez lié(e) par le jugement et les autres actes de procédure de la cause de la même manière que si vous aviez été originairement constitué(e) partie à l'action. Et sachez DEUXIÈMEMENT que si vous ne comparaissez pas au lieu, à la date et à l'heure fixés, vous serez réputé(e) avoir renoncé à tous vos intérêts sur le bien-fonds, l'instance sera poursuivie comme si vous n'aviez aucune réclamation contre le bien-fonds et vous serez effectivement déchu(e) de votre réclamation.

(date)

\_\_\_\_\_  
conseiller-maître